

PROCÈS-VERBAL

COMITE SYNDICAL
Séance du 27.04.2026

Nombre de membres
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril, les membres du Comité syndical se sont réunis en séance publique dans la salle de la Maison du Temps Libre sur la commune de Lamanon sur convocation en date du 21 avril 2026.

Présents : ADRAGNA Sandrine, BHANG Merryll, BOUVIER-PECKRE Emille, CHANU Jessica, HOCMARD Christophe, INSERGUET Thierry, LADOUCE Sylvie, MOYEMONT-GAILDRY Catherine, NERVI Christian, REVOL Pierrette et REYBAUD Anne.

Absents excusés : EIDENWEIL Paula, ESTEVE-SPITZ Christline, FARRO Dimitri, FARRO Nathalie.

Procurations : /

Madame la Présidente annonce que la séance du Comité Syndical est ouverte à 18h30 et vérifie que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine ADRAGNA est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Madame la Présidente rappelle qu'en présence des délégués titulaires, les suppléants ne peuvent pas prendre part aux votes.

Rapport N°1 : Désignation du délégué « élu » auprès du Comité National d'Action Sociale

Madame la Présidente rappelle que le SIVU adhère au Comité National d'Action Sociale et que les délégués doivent être renouvelés après les élections.

Elle précise que le délégué « agent » a déjà été désigné parmi les agents du SIVU Collines Durance à la suite d'un appel à candidatures et d'un vote réalisé par les agents.

Madame la Présidente demande aux membres présents si quelqu'un souhaite se porter candidat pour cette fonction. Madame CHANU Jessica se propose, elle est seule candidate.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°2 : Affectation des résultats 2025

Madame la Présidente précise que les chiffres relatifs aux résultats de l'année 2025 ont été annoncés lors de la présentation du ROB. Elle indique avoir revu à la baisse le montant de la participation des communes (1% au lieu des 3% indiqués lors de la dernière séance).

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 est donc de 978 503,89€ (en comprenant les restes à réaliser).

Elle précise que chaque excédent restera sur sa section pour l'année 2026 :

- 920 042,34 € en fonctionnement,
- 58 461,55€ en investissement.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°3 : Budget primitif du SIVU Collines Durance – Exercice 2026

Madame la Présidente commence par présenter les deux documents revus avec les observations apportées pour avoir plus de clarté sur certains points : le budget de fonctionnement et le budget d'investissement. Elle précise que le travail sera différent à compter de l'année prochaine.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, elle fournit des explications pour chacune des lignes comportant un gros écart :

- Compte 60623 - alimentation : gros écart entre 2025 et 2026 justifié par la fermeture des Cytises comprenant les repas et les goûters. Elle précise que ce compte ne conserve que le montant alloué aux goûters des ALSH pour 2026 ;
- Compte 6068 – matières et fournitures : partie de matériel et de fournitures qui sera prochainement récupéré aux Cytises ;
- Contrat d'achat de prestation : il s'agit des séjours clés en mains prévus sur 2026 pour compenser la fermeture des Cytises ; Elle précise que le SIVU a déjà des propositions et que les chiffres ont été calculés à partir des devis reçus ;
- Compte 61351 – location mobilier matériel roulant : il s'agit de la location du bus auprès de la société SKILLBUS ;
- Autres locations mobilières : principalement dédiées aux dépenses liées à la journée « fêtes vos jeux en familles » ;
- Entretien matériel roulant : le nouveau étant récent et les frais de location comprenant l'entretien, le montant a été revu à la baisse ;
- Contrats de maintenance : baisse car moins de contrats liés à la fermeture des Cytises
- Documentation générale et technique : 5400 € abonnement Weka (plusieurs thématiques). Madame la Présidente précise que nous avons déjà un appui technique et juridique auprès de l'ATD13 et du CDG et que cet abonnement devra être résilié dès que possible. Mme CORSARO, directrice générale du SIVU, lui indique que le courrier de résiliation est déjà prêt à partir ;
- Formations : SST et BAFA. Elle précise qu'il convient de revoir dans son intégralité les modalités de prise en charge des formations BAFA ou BAFD proposées par le SIVU. En effet, la Caf et le Département peuvent être sollicités en première intention par les familles et le reste à charge serait alors financé par le SIVU. Elle demande aux techniciens du SIVU de revoir les modalités de prise en charge actuelles afin de travailler sur une nouvelle procédure afin de délibérer en ce sens prochainement ;
- Autres frais divers : adhésion ATD13 ;
- Autres honoraires conseils : dossier en cours donc anticipation sur le coût de l'avocat ;
- Fêtes et cérémonies : sapin et repas de Noël avec les équipes ;
- Catalogues et imprimés : légèrement baissés car les impressions doivent être réalisées au SIVU. Il est précisé que c'est déjà le cas, seuls les imprimés relatifs à la journée « Fêtes vos jeux en familles » ont été commandés chez l'imprimeur ;
- Transports de personnes extérieures à la collectivité : plus aucun frais. Monsieur NERVI Interroge sur les séjours prévus auprès des autres organismes. Il lui est répondu que le bus du SIVU sera utilisé pour ces séjours sauf pour ceux organisés par le SIVU Sénas/Saint-Andiol car le transport est compris dans le prix ;
- Voyages et déplacements : légère baisse ;
- Autres services extérieurs : frais liés à l'utilisation des cartes carburants et frais liés à l'utilisation de la plateforme ATLINE pour les marchés publics ;
- Autres personnels extérieurs : personnels mis à disposition par les communes de Mallemort et Lamanon

Madame MOYEMONT-GAILDRY interroge sur l'augmentation du compte 6161 – Assurances multirisques. Il lui est répondu que cette augmentation tient compte de l'inflation et du nouveau bus du SIVU plus grand et plus récent que l'ancien.

Madame CORSARO précise que les assurances sont déjà payées puisque facturées en début d'année.

Madame REYBAUD demande si l'augmentation est due à des sinistres. Il lui est répondu que non, il s'agit de l'augmentation du coût de la vie.

Monsieur HOCMARD trouve dommage que Monsieur FARRO soit absent pour cette séance et qu'il pourrait apporter son expertise au niveau des assurances.

Madame REYBAUD demande si nous avons un appel d'offres sur les contrats d'assurance. Il lui est répondu que le SIVU Collines Durance a lancé une simple consultation compte tenu des montants. Les contrats actuelles sont conclus sur 3 ans. Elle indique qu'en effet Monsieur FARRO pourra nous conseiller en la matière lors du prochain renouvellement et qu'il ne faut pas hésiter à faire appel aux compétences de chacun.

Madame la Présidente précise le montant du chapitre 012 lié aux charges de personnel. Mme CORSARO précise que la ventilation sur ce chapitre n'a pas été faite à ce jour.

Madame MOYEMONT-GAILDRY demande combien de personnes sont embauchés au SIVU. Il lui est répondu que les chiffres bougent tous les mois en fonction du nombre d'animateurs sur les ALSH et que pour le mois d'avril 39 payes ont été réalisées.

Elle demande également pourquoi le montant est moins élevé qu'en 2025. Il lui est répondu que le recrutement sera cette année très surveillé pour être au plus juste vis-à-vis du taux d'encadrement légal mais sans débordement.

Madame la Présidente évoque les indemnités des élus calculés au prorata.

Madame la Présidente indique que la subvention versée au LAEP est soumise à la transmission d'un dossier complet de la part de l'association Vivons ensemble allant du formulaire de demande officielle de subvention jusqu'au bilan final avec la transmission des éléments financiers correspondants. Elle précise qu'en 2025 l'association n'a pas fourni les documents demandés à plusieurs reprises et que la subvention n'a donc pas été versée. Elle est toutefois maintenue sur le budget 2026 dans l'attente d'une nouvelle demande de leur part. Elle précise que si les documents ne sont à nouveau pas fournis en 2026, la subvention ne sera pas versée.

Monsieur INSERGUET demande si les séjours « clés en mains » sont intégrés aux montants indiqués et à quoi ces montants correspondent. Il lui est répondu qu'un séjour a déjà été organisé avec le SIVU Sénas/Saint-Andiol pendant les vacances d'hiver, qu'il est prévu quatre séjours sur les vacances d'été (1 séjour en corse pour 10 enfants, 1 séjour avec le SIVU Sénas/Saint-Andiol pour 15 enfants, 1 séjour pour les enfants de maternelle pour 15 enfants et 1 séjour petits montagnards pour 20 enfants) et 2 séjours sur les vacances d'automne.

Monsieur INSERGUET souhaite connaître le reste à charge du SIVU pour chaque enfant. Mme CORSARO lui indique qu'elle travaille actuellement sur la tarification des prochains séjours et que celle-ci devrait être validée en comité syndical courant du mois de mai. Elle indique que sur le séjour d'hiver le reste à charge du SIVU s'est élevé à 51,04€ par enfant pour un séjour de 7 jours et 6 nuits (soit moins de 10 euros par jour) sans compter la participation de la CAF sur ce séjour ouvrant droit à la PSO (prestation de service ordinaire).

Madame la Présidente rappelle que les colos apprenantes ne sont pas reconduites sur 2026.

Madame la Présidente demande à quelle date pourront commencer les inscriptions sur les séjours d'été. Il lui est répondu que pour l'instant le SIVU reste en attente du vote des tarifs relatifs à la participation des familles. Mme CORSARO précise que pour ces séjours, la CAF pourra verser des bonus territoire.

Au niveau des recettes, Madame la Présidente précise que la participation des familles a été revue à la baisse comme le montant des aides diverses versées par les partenaires (CAF/MSA/Eta/etc...), la révision de la tarification pour la mise à disposition du personnel d'animation ainsi que les pénalités appliquées à l'association Leo Lagrange Animation pour le

non-respect des clauses prévues dans le marché (nombre de sorties, nombre de journées séjours, etc...) sont intégrées aux montants indiqués.

Madame la Présidente demande à Mme CORSARO de convoquer la coordinatrice de Léo Lagrange pour aborder la question du message diffusé sur Facebook récemment par une maman en colère contre l'espace jeunes et les activités proposées à sa fille pour lesquelles les jeunes sont livrés à eux-mêmes et sans animateurs (en leur laissant uniquement leurs numéros de portables si besoin).

Madame la Présidente demande aux techniciens du SIVU de transmettre les éléments du marché Léo Lagrange ainsi que le tableau de suivi annuel aux élus.

Madame la Présidente rappelle l'augmentation du montant de la CLECT telle qu'abordée lors de la présentation du ROB.

Madame la Présidente indique aux élus qu'ils peuvent se rapprocher de Mme FOURNERON, chargée de coopération globale CTG si besoin d'informations complémentaires sur ce dossier. Mme CORSARO précise qu'une réunion de présentation générale doit être organisée prochainement pour l'ensemble des élus concernés sur les 7 communes.

Madame MOYEMONT-GAILDRY demande si le budget est bien présenté en déséquilibre. Il lui est répondu qu'il s'agit d'un déséquilibre positif autorisé par la Préfecture et le Trésor Public.

Madame la Présidente passe aux dépenses d'investissement et aborde notamment la question des travaux devant être réalisés avant la fin de l'année au Vergon et à l'Héritière avec le cabinet LLA. Elle précise que les travaux commenceront au SIVU pour éviter d'avoir à rendre la partie de la subvention déjà versée.

Monsieur NERVI demande si le coût des travaux est supporté en totalité par le SIVU ou si la commune de Maillemort participe. Il lui est précisé qu'un avenant au contrat de location sera établie par la suite et que la compensation financière se traduira par un loyer revu à la baisse pendant un certain temps.

Madame la Présidente précise que l'alarme et la porte coupe-feu concernent les Cytises et qu'il s'agit de travaux réalisés en 2025 et pour lesquels nous attendons toujours la facturation.

Madame la Présidente précise que la ligne « autres matériels informatiques » concerne les téléphones, les ordinateurs, le matériel de pointage et la révision complète du NAS (prévu initialement pour 5 agents). Mme CORSARO précise que le service informatique signale des failles de sécurité sur le NAS actuel. Madame la Présidente précise que des demandes de subventions peuvent être déposées dans le cadre de la cybersécurité (auprès de la CAF ou du Département).

En recettes d'investissement, Madame la Présidente précise le reversement du FCTVA correspondant à l'année N-1, les subventions CAF et MSA liées à l'ouverture des accueils de Maillemort et Lamanon.

Madame la Présidente précise que, si besoin, des décisions modificatives pourront être prises en cours d'année.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°4 : Lancement du marché à procédure adaptée pour la fourniture et la livraison des repas au sein des ALSH intercommunaux

Madame la Présidente précise qu'il s'agit d'un MAPA devant débiter au 1^{er} juillet 2026. Elle indique qu'il s'agit d'un petit marché et que l'ensemble des éléments a été transmis aux maires pour relecture.

Elle demande si les élus ont des observations à formuler sur les documents transmis et fait un point sur le calendrier transmis (allant de la mise en ligne à la notification).

Elle indique que le marché doit être mis en ligne le 04 mai prochain et que la commission « marchés publics » sera réunie mi-juin pour statuer sur le candidat retenue.

Rapport N°5 : Indemnités de fonctions versées à la Présidente et au Vice-Président

Madame la Présidente précise que les taux sont fixés par décret en fonction du nombre d'habitants.

Vote à l'unanimité.

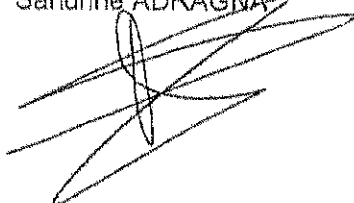
DIVERS

Madame la Présidente précise que la prochaine séance de Comité Syndical se tiendra le lundi 18 mai 2026 à 18h30 en mairie de Mallemort. Cette séance sera dédiée au vote des tarifs appliqués aux familles dans le cadre des séjours organisés pendant la période estivale.

Madame la Présidente fixe également la date de la commission « Marchés publics » au jeudi 11 juin prochain à 18h30 en mairie de Vernègues. Elle précise que cette séance sera réservée aux élus désignés lors de la dernière séance de Comité Syndical pour composer cette commission.

Fin de la séance à 19h44.

La secrétaire de séance
Sandrine ADRAGNA



La Présidente
Anne REYBAUD

